



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 39139

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'accessibilité des établissements culturels et notamment des théâtres parisiens. En effet, un couple, dont une personne se déplaçant avec des béquilles, a été victime d'une désinformation quant à l'accessibilité au théâtre Chaillot. Plusieurs centaines de marches sont à franchir dans plusieurs escaliers très difficiles pour des personnes handicapées qui veulent se cultiver en souhaitant une vie normale. Ces établissements culturels non accessibles donnent une impression de discrimination inacceptable. Il serait donc nécessaire d'entreprendre une action coordonnée d'adaptation de ces établissements parisiens. Il lui demande donc ce qu'elle compte entreprendre avec son collègue chargé de la culture, pour mener à bien cette adaptation. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication est particulièrement attentif à la nécessité d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux établissements culturels. Nombre de grands théâtres parisiens ont aujourd'hui une accessibilité problématique et une architecture très contrainte, accrue souvent par la réglementation régissant la protection des monuments historiques. C'est le cas, en particulier, du Théâtre national de Chaillot, dont l'aménagement global n'est pas satisfaisant pour les personnes à mobilité réduite. Pour remédier à cet état de fait, des aménagements conformes aux normes actuellement en vigueur sont systématiquement prévus lorsque des travaux de rénovation sont entrepris dans les bâtiments. Par ailleurs, un programme d'investissement a permis, dans tous les théâtres nationaux et dans un certain nombre de grands théâtres à Paris et en région, l'installation d'appareillages adaptés aux différents handicaps sensoriels facilitant la réception des spectacles. Enfin, dans le cadre de l'action conjointe du ministère de la culture et de la communication et du secrétariat d'État aux personnes handicapées, un état des lieux de l'accessibilité des établissements culturels subventionnés a été réalisé, les questions de l'accessibilité seront intégrées à la formation initiale des architectes à partir de la rentrée prochaine et une charte de l'accessibilité a été largement diffusée, accompagnée de fiches techniques, informant les chefs d'établissements des outils à leur disposition pour améliorer l'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39139

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3428

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5775